

APPMA LE REVEIL DE SACHEVILLE

Lors de l'achat de votre permis de pêche par internet, n'oubliez pas de cocher l'APPMA Le Réveil de Sacheville avant la validation.

Le bureau qui s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2019 sera renouvelé lors du 1^{er} trimestre 2020. Le Conseil Général a rétrocédé les bardeaux de Rigny-Ussé et de Bréhémont. L'APPMA, la Fédération et la commune de Rigny-Ussé ont financés un parcours de Pêche Famille avec un ponton pour personnes à mobilité réduite labellisé dont un chemin d'accès de 50 m bétonné réalisé par les membres de l'APPMA et du personnel fédéral. Celui-ci a été validé en juillet 2019.

3 gardes assermentés sont autorisés à contrôler les pêcheurs le long du parcours truite et sur les bords de l'Indre de Pont-de-Ruan à Rigny-Ussé.

Des empoissonnements de truites ont été faits en Février et Avril ainsi que 50 kg de sandre dans l'Indre.

Le nettoyage du parcours truite s'est déroulé le 23 Février 2019.

Un stage informatique au siège de la Fédération pour le Président, le Secrétaire et le Trésorier a eu lieu concernant l'harmonisation informatique de toutes les APPMA d'Indre-et-Loire.

Le climat ne nous ayant pas épargné pour le niveau de nos rivières nous surveillons de près la prolifération des plantes invasives.

Les enfants des écoles de Rivarenes ont suivis une initiation de pêche par des membres de la Fédération financée par notre APPMA.



Validation du
« Parcours de Pêche Famille »
A Rigny-Ussé

Composition du bureau :

Président : ARCHAMBAULT Gérard	(06.12.03.01.97)
Vice-Président : DESBOIS Jacky	
Trésorier : FONTAINE Jacky	(06.63.93.49.36)
Vice-Trésorier : CRUCHERON Gérard	
Secrétaire : GEORGEON Jean-Marie	(06.27.55.70.12)

Membres :

BASTARD Jean-Marc
BAUDRY André

MALGHEM Jean-Jacques
OUDIN Lucien

Le Président,
G. ARCHAMBAULT